



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le* 24 SEP. 2015

Monsieur le Secrétaire général,

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de réussite scolaire pour les enfants.

Or les résultats obtenus par les élèves français lors l'évaluation internationale PIRLS (*Progress in International Reading Literacy Study*) 2011 ont confirmé la tendance observée au cours des dernières années, notamment à travers l'évaluation PISA 2009 et les évaluations nationales (en CE1 et CM2 et évaluations sur échantillon CEDRE) : les écarts se creusent, s'agissant de la capacité de lecture des enfants, entre les élèves ayant les meilleurs résultats et ceux qui obtiennent les résultats les plus faibles, de plus en plus nombreux.

C'est pourquoi la maîtrise de la langue française est la priorité du cycle 2, telle que fixée par le Conseil supérieur des programmes dans le projet qu'il a rendu public le 18 septembre dernier.

Le cycle 2 y est défini comme celui où le sens et l'automatisation se construisent simultanément. « *L'automatisation de certains savoir-faire* » est, ainsi que l'écrit le Conseil supérieur des programmes, « *le moyen de libérer des ressources cognitives pour que [les élèves] puissent accéder à des opérations plus élaborées et à la compréhension* ». C'est pourquoi le programme de français du cycle 2 prévoit que « *les activités de lecture et d'écriture sont quotidiennes et les relations entre elles sont permanentes* ». De courtes et fréquentes dictées de syllabes ou de mots sont notamment une activité importante pour la maîtrise des relations entre l'oral et l'écrit.

Les récents résultats de l'étude Lire et Ecrire en CP, conduite par une équipe de chercheurs dirigés par Roland Goigoux auprès de près de 2 800 élèves de CP et qui porte sur les pratiques d'enseignement de la lecture et de l'écriture, sont, dans ce contexte, particulièrement intéressants. Ils relèvent l'importance de la compréhension dans l'apprentissage de la lecture. Ils confirment également le rôle central joué par les pratiques enseignantes – et je tiens ici à souligner mon attachement à la liberté pédagogique des enseignants du premier degré, dont la rigueur et le professionnalisme sont reconnus par tous – dans la qualité des apprentissages des élèves.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Najat VALLAUD-BELKACEM

Monsieur Christian CHEVALIER  
Secrétaire général  
Syndicat des Enseignants-UNSA  
209, boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS